



**ATTESTATION D'ABSENCE D'AIDE COMMUNALE
A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Je soussignée, Stéphanie Daumin, Maire de Chevilly-Larue, certifie que la Ville a fait évoluer son dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo vers le vélo classique et, à ce titre, ne distribue plus d'aide à l'acquisition d'un vélo électrique depuis le 1^{er} janvier 2021.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Chevilly-Larue, le 1er janvier 2021



La Maire
Stéphanie DAUMIN